

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation - 2016-2017

École : **Du Champ-Fleuri**

Date : 24 mai 2017

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école
(à développer, consolider ou maintenir)

Dans l'ensemble, tous nos objectifs priorisés pour 2016-2017 ont été respectés. Nous souhaitons les maintenir l'an prochain, en tenant compte des priorités suivantes :

- Poursuivre, chaque année, la sensibilisation auprès de l'ensemble des élèves et du personnel de l'école.
- Prendre un temps avec le nouveau personnel de l'école pour expliquer les grandes lignes du plan de lutte.
- Prévoir un arrimage entre tous les intervenants de l'école à chaque début d'année scolaire. Ainsi, ce rappel permettra à tout le personnel de bien comprendre le plan de lutte, le fonctionnement des fiches de signalement, le protocole d'intervention et les interventions à préconiser en 5 étapes lors des actes de violence ou d'intimidation.
- Poursuivre l'objectif « *augmenter la vigilance lors des temps non structurés aux récréations* ». En effet, nous constatons qu'il serait important de maintenir la présence de l'éducatrice spécialisée lors de ces récréations. Il faudrait également identifier, avec tout le personnel de l'école, les actions à privilégier pour faire une bonne surveillance « efficace et stratégique ».
- Promouvoir des activités structurées à l'heure des récréations.
- Au besoin, faire des rappels par la direction sur ce qu'est l'intimidation et sur la dénonciation de ces gestes.



Mise en œuvre des moyens

Pour les moyens :

La grande majorité des moyens identifiés pour les mesures de prévention visant à contrer l'intimidation ou la violence ont été mis en place, sauf :

- La mise en contribution des élèves dans un engagement pour contrer l'intimidation et la violence.
- La présence d'un conférencier sur l'intimidation.

Pour les modalités de signalement et de consignation :

- Nous avons respecté toutes les procédures que nous avons prévues dans notre document du plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Tout était très clair et précis. Une boîte pour recueillir les fiches de signalement est installée près du secrétariat. L'éducatrice spécialisée s'est chargée de consigner les informations sur le SPI et l'outil de la CSRDN.

Pour les mesures éducatives et de sanction :

- Les procédures sont claires et précises dans le document du plan de lutte de notre école. C'est facilitant, même si nous avons peu de cas d'intimidation ou de violence à l'école.

Pour les mesures de soutien :

- Les mesures de soutien à trois niveaux sont aidantes. Tous les moyens sont clairs et précis. Les informations du document nous permettent de savoir exactement quoi faire dans un cas où un enfant est victime ou intimidateur.



Les difficultés rencontrées :

- L'éducatrice spécialisée doit faire régulièrement des rappels auprès des élèves et des parents sur les définitions et les critères afin de distinguer les conflits des cas d'intimidation.
- Les élèves ont tendance à exagérer et à modifier les faits. Cela amène donc un peu plus de conflits à gérer pour l'éducatrice spécialisée. Il suffit par contre, pour régler le problème, que les élèves concernés en question se rencontrent, s'expliquent et trouvent une solution par eux-mêmes (sous la supervision de l'éducatrice spécialisée ou du titulaire).

Les éléments facilitants :

- Le document sur le plan de lutte est très clair et précis. Il est facile à comprendre et à utiliser. Tout est très bien expliqué : les démarches, les procédures et les étapes.
- L'implication de l'éducatrice spécialisée dans ce dossier est primordiale. Le fait d'avoir une personne qui gère les appels, les consignations, les rencontres avec les élèves est très aidant et facilitant pour le personnel de l'école.
- Le support de la direction est également important. Elle doit rencontrer les parents lorsque cela est nécessaire afin de régler une situation plus problématique.



L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none">• Une meilleure compréhension et distinction des termes suivants : conflit et intimidation.• Une meilleure communication entre le personnel et les éducatrices spécialisées.	<ul style="list-style-type: none">• C'est encore difficile pour les élèves de faire la distinction entre un conflit et un cas d'intimidation.• Les élèves dénoncent ce qu'ils ont observé ou vécu. La grande majorité du temps, ce sont des conflits qui sont rapportés.	<ul style="list-style-type: none">• Dans l'ensemble, il y a une bonne collaboration entre les intervenants de l'école et les parents concernés.• Parfois, nous devons mettre du temps avec un parent pour obtenir sa collaboration. En effet, certains minimisent les gestes de leur enfant tandis que d'autres exagèrent la situation vécue par leur enfant.	

Recommandations

- Maintenir le document sur les définitions et procédures du plan de lutte de l'école. Ce document est clair et précis pour tout le monde.
- Chaque année, présenter le plan de lutte contre la violence et l'intimidation à tout le personnel de l'école en mettant l'emphase sur les critères, les procédures et les interventions à préconiser.
- Chaque année, rappeler aux élèves les différents critères pour identifier les gestes de violence et d'intimidation afin de leur permettre de mieux comprendre et intégrer le tout. Leur rappeler l'importance de dénoncer ces gestes à un adulte. Au besoin, un suivi pourrait être fait par la direction.
- Prévoir des ateliers sur l'affirmation de soi et sur l'intimidation pour les élèves avec Mme Yale.
- Prévoir des ateliers d'habiletés sociales et de résolution de conflits offerts par l'éducatrice spécialisée.
- Utiliser différentes façons pour engager les élèves de l'école à réduire leurs gestes de violence et d'intimidation. Par exemple, maintenir la signature de l'élève et du parent dans l'agenda afin de respecter le code de vie qui inclut la partie sur la violence et l'intimidation; faire signer les élèves sur un gros carton qui indique que nous sommes contre la violence et l'intimidation; faire créer des messages publicitaires par les élèves du 3^e cycle avec une présentation dans les classes qui incitent à la non-violence; sac à dos de bons mots; etc.
- Maintenir la bonne collaboration entre le personnel de l'école. Poursuivre la minute de gloire et tous les moyens nécessaires pour encourager les bons comportements des élèves durant l'année.